

Depuis plusieurs semaines, des cabinets d'architectes et des bureaux d'études techniques reçoivent un courrier émanant prétendument « d'Inspecteurs de la Direction générale du travail » « d'Inspecteurs de la Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle » (sic) et demandant à ces sociétés de transmettre les comptes rendus de chantier sous peine d'une sanction fiscale.

Le courrier s'appuie sur le contexte sanitaire actuel et les actions de lutte contre les fraudes à l'activité partielle mises en place par le gouvernement.

Il s'agit d'un faux grossier.

Nous vous invitons à ne pas donner suite à ces injonctions, ni aux relances téléphoniques réalisées dans ce cadre, et **à nous communiquer par mail tout courrier suspect à l'adresse suivante :**

ara-ud69.direction@direccte.gouv.fr.